



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Mireille ROBERT

Députée de la 3^e circonscription de l'Aude

Limoux, le 16 juillet 2021

Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire part de votre préoccupation à l'égard des mesures annoncées par le Président de la République lundi 12 juillet concernant la lutte contre la pandémie Covid 19. Je vous en remercie.

Vous le savez, depuis le début de l'année 2020, le monde est confronté à une épidémie qui a causé à ce jour officiellement plus de 4 millions de morts dans le monde. En France, nous devons pour notre part compter malheureusement plus de 111 000 décès. Cette épidémie, la plus importante depuis un siècle, a profondément handicapé l'activité économique et sociale dans le monde entier. Elle a particulièrement mobilisé les équipes de recherche médicale partout où celles-ci disposent des moyens pour étudier les moyens efficaces de lutte à son égard.

Si nous avons connu, comme dans de nombreux pays, des débuts difficiles dans la lutte contre ce coronavirus, la France a depuis la rentrée 2020 mis en œuvre une politique de prévention puis de vaccination très efficace. Le choix a été fait de promouvoir des mesures concrètes qui permettent notamment de maintenir l'activité économique le plus ouvert possible et la scolarisation des enfants, dans le respect d'une lutte constante contre la propagation du virus. Tel était l'objet par exemple du couvre-feu ou de l'obligation de port du masque. Nous avons ainsi permis à l'ensemble des personnes présentes sur notre territoire d'accéder gratuitement aux tests disponibles. Désormais, chacun peut être vacciné tout aussi gratuitement. Il s'agit d'une mesure unique dans le monde qui fait honneur au modèle d'Etat providence à la Française et que je suis fière de soutenir.

Si je peux comprendre les interrogations émises à l'endroit de la rapidité de la mise en œuvre de la vaccination, mon devoir est de rappeler néanmoins que jamais un vaccin et ses effets n'a été autant testé préalablement et étudié. Aujourd'hui, la science et la médecine sont les seuls guides acceptables de décisions qui touchent notre capacité à mettre un terme à cette pandémie. Les autorités indépendantes de santé détiennent une connaissance fondamentale dont la remise en cause ne peut être faite que sur la base d'éléments scientifiques dûment vérifiés. A l'égard des nombreuses critiques qui peuvent s'exprimer notamment sur les réseaux sociaux, il me semble que la rumeur n'est pas constitutive d'une connaissance scientifique suffisante pour venir contredire sérieusement les travaux de l'ensemble de la communauté scientifique mondiale engagée dans une course poursuite sans précédent.

Concernant la vaccination. Directrice d'école, j'ai exercé le métier d'enseignante durant trente ans. J'ai pu mesurer l'effet positif sur l'ensemble des enfants des vaccinations obligatoires contre les maladies infantiles. Pour ne prendre que l'exemple des maladies diphtérie, tétanos et poliomyélite, ce sont des millions d'enfants que nous avons protégés. Il faut, sur ce sujet, se rappeler les conséquences de la poliomyélite pour comprendre et adhérer à cette vaccination obligatoire. C'est le cas pour toutes les maladies aux conséquences handicapantes et/ou mortelles. Le progrès vaccinal a ainsi permis, en 1980, à la 33e assemblée mondiale de la santé, de certifier la variole éradiquée de la planète, avec le dernier cas déclaré en Somalie en 1977. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré en 2020 l'élimination officielle du polio-virus sauvage (PVS) sur le continent africain. Il s'agit évidemment de progrès considérables pour l'humanité.

Le mouvement actuel anti vaccin m'apparaît de ce fait contraire aux intérêts de l'humanité. Il repose largement sur l'oubli de ce qu'était la vie sans vaccin, les morts infantiles et prématurées de jeunes adultes.

En tant que représentante de la nation, mon devoir est de permettre une meilleure protection de nos concitoyens, en prenant soin de tenir compte des progrès de la médecine et des usages que nous pouvons en faire dans le strict respect de la balance bénéfices/risques et des principes généraux de notre droit. Là encore, je me dois d'être transparente. Bien évidemment, le principe de Liberté doit être préservé. Il ne saurait être question d'instaurer un régime illibéral au motif d'un intérêt sanitaire supérieur.

Je rappelle donc que notre bloc de constitutionnalité inclus la Déclaration des Droits de l'Homme et de Citoyen du 26 août 1789 dont l'article 4 dispose que « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Nous pouvons convenir que ne pas se vacciner revient à prendre un risque supérieur, non seulement d'attraper soi-même le virus mais de le propager et donc de causer la mort d'autrui. Cette liberté là ne saurait exister sans pouvoir être remise en cause ou, à tout le moins, être encadrée de manière très stricte. C'est le rôle des pouvoirs publics et du législateur que de poser les règles afférentes. C'est le sens des propos du Président de la République que je soutiens dans cette démarche.

Pour autant, à cette heure, très favorable à l'obligation vaccinale de certaines professions au contact d'un public fragile ou susceptible d'être fortement propagateur du virus, je reste très dubitative sur les mesures relatives à l'usage du pass sanitaire notamment dans les magasins et restaurants. Il me paraît qu'une telle mesure est difficilement applicable sur le terrain pour l'ensemble des acteurs économiques et les Français à la fois sur le plan pratique et le plan des principes. Nous devons donc trouver le chemin d'une voie praticable. Il appartiendra au Législateur et au Gouvernement de prendre des mesures applicables pour tous qui respectent à la fois la déontologie médicale et les principes généraux de notre droit. Je ne doute pas que nous y parviendrons pour le bénéfice des Français dans la lutte résolue contre le Coronavirus.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Mireille Robert

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'R' with a long horizontal stroke extending to the right.